

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 14 juin 2011 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présente : Mme Katherine-Erika Vincent, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2011-06-148 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Points reportés :

- 3.1** Premier projet de règlement no 249-3 : règlement modifiant diverses dispositions du règlement sur les dérogations mineures no 249;
- 3.2** Premier projet de règlement no 437-20 : règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage no 437.

Point ajouté :

- 7.1** Soutien à l'élite sportive – Mme Katryn Desgroseillers.

ADOPTÉE

2011-06-149 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2011

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2011, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2011, tel que présenté.

ADOPTÉE

2011-06-150 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2011 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mai 2011, au montant de **303 124.55 \$**.

ADOPTÉE

2011-06-151 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2011 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mai 2011, au montant de **1 254 952 \$**.

ADOPTÉE

2011-06-152 AUTORISATION DE SIGNATURE – MINISTÈRE DU REVENU – CLICSÉQR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser madame **Stéphanie Martin**, trésorière, à signer au nom de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

ADOPTÉE

2011-06-153 APPEL D'OFFRES – EMPRUNT DE 776 400 \$ PAR BILLETS (RÈGLEMENTS 386, 477 ET 466)

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt de 776 400 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 386, 477 et 466 au pair, échéant en série 5 ans comme suit :

| | | |
|-------------------|---------------|---------------------|
| 57 300 \$ | 3,39 % | 21 juin 2012 |
| 59 400 \$ | 3,39 % | 21 juin 2013 |
| 61 300 \$ | 3,39 % | 21 juin 2014 |
| 63 600 \$ | 3,39 % | 21 juin 2015 |
| 534 800 \$ | 3,39 % | 21 juin 2016 |

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

2011-06-154 RENOUVELLEMENT – EMPRUNT DE 776 400 \$ PAR BILLETS (RÈGLEMENTS 386, 477 ET 466)

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot souhaite emprunter par billet un montant total de **776 400 \$** :

| Règlement numéro | Pour un montant de \$ |
|------------------|-----------------------|
| 386 | 79 167 \$ |
| 477 | 45 074 \$ |
| 466 | 652 159 \$ |

Attendu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus 12 mois lors d'un refinancement;

Attendu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot avait, le 18 mai 2011, un montant de **54 246 \$** à renouveler, sur un emprunt original de **120 100 \$**, pour une période de 10 ans, vertu du règlement numéro 386;

Attendu qu'un montant total de **9 172 \$** a été payé comptant, laissant un solde net à renouveler de **45 074 \$**;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de **776 400 \$** prévu aux règlements d'emprunt numéro 386, 477 et 466 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 21 juin 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| | |
|-------------|------------------------------------|
| 2012 | 57 300 \$ |
| 2013 | 59 400 \$ |
| 2014 | 61 300 \$ |
| 2015 | 63 600 \$ |
| 2016 | 65 800 \$ (à payer en 2016) |
| 2016 | 469 000 \$ (à renouveler) |

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Notre-Dame-de- L'Île-Perrot émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **5 ans** (à compter du 21 juin 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 386, 477 et 466, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot emprunte **45 074 \$** par billets, en renouvellement d'une émission de billets pour un terme additionnel de 1 mois et 3 jours au terme original des règlements numéro 386.

ADOPTÉE

2011-06-155 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 249-3 : RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NO 249**

Cet item est reporté à une future séance du Conseil.

2011-06-156 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-20 : RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Cet item est reporté à une future séance du Conseil.

2011-06-157 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 440-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 440 – NOUVELLE TARIFICATION**

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement visant à modifier certaines dispositions du Règlement 440, afin d'ajouter des dispositions concernant les certificats d'autorisation pour l'abattage d'arbres et d'actualiser les sanctions pénales concernant la sécurité des piscines résidentielles.

2011-06-158 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 440-3 : RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NO 440**

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour de la présentation d'un règlement modifiant le règlement no 440 sur les permis;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement no 440 afin d'ajouter des dispositions concernant les certificats d'autorisation pour l'abattage d'arbres et d'actualiser les sanctions pénales concernant la sécurité des piscines résidentielles;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes désirant s'exprimer, tel que prévu par la loi;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 440-2 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le premier projet de règlement no 440-3 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et les certificats no 440 ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame à la date et l'heure déterminée par la greffière et qu'à cet effet la greffière publie les avis requis;

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2011-06-159 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT DES LIMITES DE VITESSES SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DE LA VILLE**

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement établissant des limites de vitesses sur le réseau routier municipal de la Ville.

2011-06-160 **OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT D’UN STATIONNEMENT EN GRAVIER AU PARC DES MÉSANGES – MICHEL DE BELLEFEUILLE EXCAVATION INC**

Considérant la configuration actuelle du stationnement situé au parc des Mésanges.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d’octroyer le contrat de service pour l’aménagement d’un stationnement en gravier d’une grandeur de 30m x 36m au parc des Mésanges, à **Michel de Bellefeuille Excavation inc.** au coût maximal de **8 780 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit financée par le surplus non-affecté et imputée au poste budgétaire 1-22-722-00-721.

ADOPTÉE

2011-06-161 **SIGNALISATION ROUTIÈRE : INSTALLATION DE PANNEAUX D’INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUES LÉO-AYOTTE ET DES VILLAS**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d’installer des panneaux d’interdiction de stationnement sur le côté Est de la rue des Villas et sur le tronçon Sud de la rue Léo-Ayotte.

ADOPTÉE

2011-06-162 **SÉMINAIRE DE L’ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – INSCRIPTION**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d’autoriser l’inscription de madame **Line St-Onge**, au Séminaire 2011 de l’Association des Ingénieurs municipaux du Québec qui se tiendra au Mont-Tremblant du 11 au 14 septembre 2011.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (frais d’inscription, d’hébergement et de repas) pour une somme approximative de **985 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit financée par le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 1-02-311-00-311.

ADOPTÉE

2011-06-163 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2011-05 : LOT 2 069 929 (18, RUE DE L’ARCHE)**

Considérant que cette demande est à l’effet de permettre la construction d’une véranda de type solarium, dont la distance minimale avec la piscine hors terre sera de 1,10 mètre au lieu des 2 mètres prescrits à la réglementation;

- 56 -

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2011-05 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2011-05, lot 2 069 929, concernant un immeuble situé au 18, rue de l'Arche, à l'effet de permettre la construction d'une véranda de type solarium, dont la distance minimale avec la piscine hors terre sera de 1,10 mètre au lieu des 2 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2011-06-164 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2011-06 : LOT 2 069 900 (1350, BOULEVARD VIRGINIE-ROY)

Considérant que cette demande est à l'effet de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement dans une cour avant ayant un minimum de 12.82 mètres de profondeur au lieu des 15 mètres prescrits à la réglementation et sans bande de verdure d'une largeur minimale de 3 mètres longeant la ligne avant du terrain;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2011-06 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2011-06, lot 2 069 900, concernant un immeuble situé au 1350, boulevard Virginie-Roy, à l'effet de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement dans une cour avant ayant un minimum de 12,82 mètres de profondeur au lieu des 15 mètres prescrits à la réglementation et sans bande de verdure d'une largeur minimale de 3 mètres longeant la ligne avant du terrain.

ADOPTÉE

2011-06-165 **MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX – 102^E AVENUE – CDGU INGÉNIERIE URBAINE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de mandater la firme **CDGU Ingénierie urbaine** afin de procéder à la surveillance des travaux de prolongement des services municipaux sur la 102^e avenue.

Le tout sans frais pour la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2011-06-166 **AUTORISATION DE DÉPENSE – GESTION DE LA CIRCULATION ET DE LA VITESSE – BOURGEOIS SIGNALISATION INC.**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser une dépense maximale de **5 460 \$**, plus taxes, afin de procéder à l'acquisition de fourniture auprès de **Bourgeois Signalisation inc.**, dans le cadre du projet pilote concernant la gestion de la circulation et de la vitesse.

Que cette dépense soit financée par le surplus non affecté et imputée au poste budgétaire 1-23-03-002-729.

ADOPTÉE

2011-06-167 **CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL – INSCRIPTION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser l'inscription de madame **Josiane Asselin** à la Conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra à Rimouski du 5 au 7 octobre 2011.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (frais d'inscription, d'hébergement et de repas) pour une somme approximative de **1100 \$**, plus taxes;

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-711-00-311 et 1-02-711-00-310.

ADOPTÉE

2011-06-168 **DEMANDE DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – SKIEURS DE L'ÎLE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer aux **Skieurs de l'île** une subvention de **595 \$** pour le soutien aux inscriptions de 119 skieurs de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot pour la saison 2010-2011.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2011-06-169 **ACHAT DE BILLETS – TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits du tournoi de golf seront versés au profit de la jeunesse.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'acheter 2 billets pour le tournoi de golf du maire 2011, qui se tiendra le 12 août 2011 au Club de golf de Valleyfield au coût total de **280 \$** payable à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et d'autoriser la mairesse **Marie-Claude B-Nichols** et le conseiller **Sylvain Lemire** à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2011-06-170 **EMBAUCHE DE PERSONNEL – TECHNICIEN EN URBANISME**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'engager monsieur **Steve Robert Dubord** au poste de technicien en urbanisme rétroactivement au 30 mai 2011, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2011-06-171 **AUTORISATION DE SIGNATURE – PERMIS D'OCCUPATION – MINISTRE DES TRANSPORTS – PARTIE DE LOT 2 071 138**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le permis d'occupation émis par le ministre des Transports, sous le numéro de référence 9 2006 48030 permettant l'utilisation d'une partie du lot **2 071 138** cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil aux fins de stationnement.

ADOPTÉE

2011-06-172 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIF**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de madame Katryn Desgroseillers, afin de la soutenir financièrement dans la pratique de son sport, le softball;

Considérant que les articles 4,90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer une subvention à madame **Katryn Desgroseillers** d'une somme de **350 \$**.

Le tout puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2011-06-173 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de lever la séance à **20h08**.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Greffière

/vc

